



Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quinzième session

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme

de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
réduction des risques de catastrophe

Note verbale datée du 23 avril 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'ambassade de Mongolie en Thaïlande

L'ambassade de Mongolie en Thaïlande présente ses compliments au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et, en référence à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Oulan-Bator du 3 au 6 juillet 2018, a l'honneur de transmettre au secrétariat le texte du document final de la Conférence, le Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence.

L'ambassade de Mongolie a également l'honneur d'inviter la Commission à prendre connaissance, à sa soixante-quinzième session, des documents susmentionnés soumis au titre du point 4 d) de l'ordre du jour provisoire.

L'ambassade de Mongolie saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique l'assurance de sa très haute considération.

* ESCAP/75/L.1.

Annexe à la note verbale datée du 23 avril 2019 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'ambassade de Mongolie*

Résultats de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe

Aperçu des principaux résultats

1. La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui a lieu tous les deux ans, réunit des représentants d'États membres et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des organisations internationales et nationales et des groupes de parties prenantes, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe. La Conférence joue un rôle important dans le renforcement de la réduction des risques de catastrophe dans la région en favorisant la mise en commun des bonnes pratiques et des connaissances, ainsi que la création de partenariats.

2. La huitième session de la Conférence, et deuxième depuis l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, a été organisée conjointement par le Gouvernement mongol et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Elle s'est tenue à Oulan-Bator, du 3 au 6 juillet 2018.

3. L'édition 2018 de la Conférence avait pour thème « Prévenir les risques de catastrophe : protéger le développement durable » et a abouti aux résultats suivants :

a) Déclaration d'Oulan-Bator ;

b) Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;

c) Engagements volontaires des parties prenantes.

4. Plus de 3 500 participants venus de 50 pays et plus de 1 500 organisations ont participé à la Conférence, qui comportait plusieurs séances de fond et une réunion de haut niveau des dirigeants asiatiques. Les gouvernements se sont engagés à faire progresser le programme pour la réduction des risques de catastrophe dans la région.

5. On trouvera ci-après un récapitulatif des délibérations tenues lors de la Conférence et des résultats auxquels elles ont donné lieu :

a) **Recommandations concrètes pour atteindre l'objectif e) du Cadre de Sendai dans la région Asie-Pacifique.** La Déclaration appelle tous les gouvernements et toutes les parties prenantes à accélérer d'urgence l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe afin de réduire les pertes dues aux catastrophes et d'atteindre ainsi l'objectif e) du Cadre de Sendai d'ici à 2020. Chacune des six séances techniques de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe mettait l'accent sur l'élaboration de stratégies nationales et locales, notamment sur les problèmes rencontrés et les opportunités offertes s'agissant d'accélérer la réalisation de l'objectif visé. En outre, le Plan régional pour l'Asie pour 2018-2020 recommande de prendre certaines mesures précises pour élaborer des stratégies nationales et locales.

* La version originale anglaise de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

b) Promotion de l'action régionale en faveur d'un développement tenant compte des risques, notamment au moyen d'infrastructures résilientes. Une des manifestations organisées dans le cadre de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe concernait les questions de résilience dans les zones urbaines et d'infrastructures résilientes en tant que moyen de donner suite à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2016) et à la Déclaration de Delhi. Les séances techniques consacrées aux questions d'investissement ont également porté sur le développement tenant compte des risques en tant que moyen de réduire les pertes économiques et de bâtir des sociétés résilientes. Tant la déclaration politique que le Plan d'action régional pour l'Asie ont souligné l'importance de la résilience des infrastructures et recommandé que les futurs investissements, qu'ils soient publics ou privés, tiennent compte des risques et que des solutions novatrices soient trouvées pour moderniser, pour un coût modique, les infrastructures existantes.

c) Plaidoyer en faveur de mesures de réduction des risques de catastrophe qui soient inclusives et tiennent compte des questions de genre, en tant que fondement du développement durable. La Conférence ministérielle asiatique s'inscrivait dans une démarche visant à inclure l'ensemble de la société, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Elle prônait spécifiquement la pleine participation, sur un pied d'égalité, des femmes dans la prise d'initiatives aux fins de la réduction des risques de catastrophe. C'est dans ce cadre que la réunion thématique sur le genre et l'inclusion a permis de mettre en avant les bonnes pratiques suivies dans la région, tandis qu'une manifestation parallèle sur la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis consacrée au thème « Ne laisser personne de côté » a mis en avant la nécessité pour les collectivités de prendre en compte les besoins particuliers des plus vulnérables en situation d'urgence.

d) Occasion pour les gouvernements et les parties concernées d'enrichir leurs connaissances à la faveur d'échanges de vues sur les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique. Des études de cas ont permis d'illustrer, à l'aide d'exemples pratiques, comment des initiatives de réduction des risques de catastrophe se traduisaient dans différents domaines, notamment les suivants : mobilisation des communautés ou action locale en faveur de la résilience ; genre et inclusion ; technologie et innovations ; protection sociale et réduction de la vulnérabilité ; réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes ; alerte et action précoces et interventions du secteur privé. Le but était de faire ressortir les points communs entre les bonnes pratiques dans chacun des domaines thématiques, en vue de la compilation de ces informations pour promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage sur la base d'expériences de terrain.

e) Promotion de la cohérence des mesures de mise en œuvre. La tendance étant à plaider en faveur de plus de cohérence entre les cadres et accords internationaux, la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe a poussé cette idée plus avant pour renforcer encore la cohérence entre les cadres mondiaux et traduire cette aspiration en politiques et en pratiques, afin de favoriser la résilience aux niveaux national et local. De plus, il a été reconnu que la cohérence dans la mise en œuvre était une priorité absolue pour la région et qu'il fallait garantir la coordination verticale et horizontale des politiques et des programmes.

f) **Mobilisation locale en faveur de la résilience.** L'adaptation du Cadre de Sendai au contexte local est un autre des thèmes largement abordés au cours de la Conférence. Un appel a été lancé en faveur d'une mobilisation accrue des communautés, l'idée étant de renforcer les capacités locales et de stimuler la prise d'initiatives au niveau local, notamment par la fourniture de ressources, l'adoption de mesures d'incitation, ou encore l'octroi de responsabilités sur le plan décisionnel.

6. Pour conclure, les participants à la Conférence ont incité les différents acteurs à mieux rendre compte des pertes dues aux catastrophes dans la région, et le Gouvernement australien a annoncé qu'il accueillerait la prochaine session de la Conférence ministérielle asiatique en 2020.

Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) préconise de « ...guider l'action au niveau régional en adoptant des stratégies et mécanismes régionaux et sous-régionaux... ». Dans cette perspective, un Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a été adopté à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2016).

Ce Plan régional vise à fournir les éléments suivants : i) Orientations stratégiques générales pour guider la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région ; ii) Feuille de route à long terme, traçant le cheminement chronologique de la mise en œuvre du Cadre de Sendai structuré autour de grandes étapes et iii) Plan d'action pour 2017-2018 assorti de plusieurs activités spécifiques, classées par priorité sur la base de la feuille de route à long terme et conformément aux orientations stratégiques.

Le Plan d'action pour 2018-2020 suit les objectifs et les orientations fixés dans le Plan régional pour l'Asie et analyse les progrès réalisés depuis son élaboration. Il présente également les principaux résultats obtenus par les États membres au regard des échéances convenues pour cette période, et prolonge la durée d'application du Plan d'action biennal jusqu'à la période biennale suivante.

1. Aperçu général

1.1 Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) constitue un cadre mondial conçu pour prévenir et réduire les risques de catastrophe afin de parvenir à un développement résilient et durable. Il énonce des principes directeurs, quatre priorités d'action et sept objectifs mondiaux, et rejoint le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la question de l'importance cruciale d'un développement raisonné en fonction des risques. Plus précisément, le Programme 2030 et le Cadre de Sendai mettent tous deux l'accent sur l'importance de renforcer la cohérence entre les programmes et cadres internationaux.

1.2 Depuis son adoption, ce Cadre propose aux États membres et aux parties prenantes une méthode structurée pour qu'ils continuent de s'appuyer sur les progrès accomplis au fil des décennies en matière de réduction des risques de catastrophe. Dans l'ensemble de la région, les pays ont réussi à faire sensiblement baisser le taux de mortalité face à certains aléas.

1.3 Des avancées majeures ont été réalisées s'agissant de mesurer l'impact de la réduction des risques de catastrophe, mais aussi en termes de renforcement de la cohérence. Il s'agit notamment de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe, et de l'alignement des indicateurs du Cadre de Sendai sur ceux des objectifs de développement durable correspondants.

1.4 Les mécanismes mondiaux de coordination et les partenariats pour la réduction des risques de catastrophe ont été renforcés. Lors de sa session de 2017, la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe a débouché sur l'adoption du Communiqué de Cancún, qui insistait sur la nécessité d'assurer la résilience des infrastructures et des logements. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (2018) avait pour thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Ces processus ont contribué à enrichir les connaissances et à favoriser l'apprentissage réciproque.

1.5 Malgré une mobilisation importante en faveur de la réduction des risques de catastrophe, la région Asie-Pacifique concentre toujours la moitié du nombre de catastrophes enregistrées dans le monde – pour ce qui est de la fréquence, de la mortalité et du nombre de personnes touchées – avec les conséquences qui s'ensuivent. Entre 2016 et 2017, la région a été touchée par plus de 500 catastrophes graves qui ont fait plus de 15 000 morts, déplacé plus de 31 millions de personnes et touché plus de 162 millions d'autres.

1.6 Il est important de signaler qu'il y a eu une augmentation de la fréquence et des effets cumulés des phénomènes à l'échelle locale. Les chiffres cités ci-dessus ne rendent pas pleinement compte de ces épisodes, qui ne sont pas toujours documentés. Ces phénomènes localisés rendent les populations et les pays de plus en plus vulnérables et créent des inégalités. D'ailleurs, dans tous les pays, ce sont les ménages et les communautés à faible revenu qui sont les plus exposés aux risques associés aux catastrophes : les catastrophes aggravant les inégalités, la plupart des populations à risque y sont particulièrement vulnérables, en particulier les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes déplacées, les migrants et les personnes en situation précaire, comme les pauvres et les groupes marginalisés.

1.7 Les risques hydrométéorologiques, décuplés par les changements climatiques, ont un effet négatif sur le développement socioéconomique. Il est fondamental d'inclure des mesures de réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement, quel que soit le secteur concerné, y compris en adoptant des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

1.8 La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2016), organisée conjointement par le Gouvernement indien et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a donné lieu à l'élaboration du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dans le but de s'atteler à ces problèmes et à d'autres. Le Plan régional pour l'Asie définit une orientation stratégique générale pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, propose une feuille de route à long terme assortie d'un ensemble de jalons chronologiques, le tout accompagné d'un Plan d'action biennal prévoyant des activités précises à exécuter en 2017 et 2018.

1.9 L'actuel Plan d'action biennal pour 2018-2020 est le principal document issu de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018), organisée conjointement par le Gouvernement mongol et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Établi sur la base du Plan d'action précédent et à la lumière des progrès réalisés aux fins des objectifs fixés, il recommande un certain nombre de mesures pour faire avancer la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie, l'accent étant mis en particulier sur l'objectif e) du Cadre de Sendai, qui préconise l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

2. Mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie pour 2017-2018 : état d'avancement, problèmes rencontrés et opportunités à saisir

Le Plan régional pour l'Asie définit des activités régionales, nationales et locales prioritaires tendant à améliorer l'échange de bonnes pratiques, de connaissances et d'informations entre les gouvernements et les parties prenantes, et vise à renforcer la coopération régionale à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. L'analyse qui suit, structurée autour des étapes fixées pour 2016 et 2018 [Encadré 1], donne un aperçu de l'avancement de la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie pour 2017-2018.

ENCADRÉ 1

PLAN RÉGIONAL POUR L'ASIE : ÉTAPES À FRANCHIR

Échéance 2016

1. Traduction et diffusion dans les langues nationales des principaux messages et points du Cadre de Sendai à des fins de sensibilisation.
2. **Tous les pays** ont désigné un coordonnateur chargé du suivi du Cadre de Sendai.
3. **20 %** des pays font le bilan des mesures de réduction des risques de catastrophe en vigueur.
4. La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe a approuvé la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, qui était l'un des résultats de la Conférence.

Échéance 2018

1. L'élaboration des directives techniques du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes concernant les indicateurs nationaux est achevée et la correspondance entre ces directives et les cibles et indicateurs des objectifs de développement durable est établie.
2. **50 %** des pays ont élaboré un projet visant à mettre en place un mécanisme national de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur les pertes causées par les catastrophes et les risques de catastrophe en vue d'atteindre un niveau approprié de ventilation par sexe, âge et handicap.
3. **40 %** des pays ont mis au point ou révisé leurs stratégies ou leurs plans nationaux de réduction des risques de catastrophe conformément à l'objectif e) du Cadre de Sendai.
4. **50 %** des pays ont fait un premier bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai grâce au système de suivi de ce Cadre.
5. **40 %** des pays ont mis en place des mécanismes nationaux et locaux multisectoriels et multipartites pour favoriser le dialogue et la coopération entre les gouvernements, la communauté scientifique et technologique et les autres parties prenantes en vue d'un développement tenant compte des risques et d'une gestion novatrice des risques en question.
6. **10 %** des pays ont élaboré des cadres réglementaires ou politiques pour prendre davantage en compte les risques et inclure des mesures de réduction de ces risques dans les initiatives de développement, en particulier dans le secteur des infrastructures.

2.1 La plupart des pays de la région ont désigné un responsable chargé des questions de réduction des risques de catastrophe. Certains de ces responsables ont également été nommés coordonnateurs nationaux officiels pour le suivi du Cadre de Sendai. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des

catastrophes a contribué à ce processus en publiant une directive appelée « Words-into-Action » à l'intention des coordonnateurs nationaux pour la réduction des risques de catastrophe, des mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe et des mécanismes locaux de réduction des risques de catastrophe, ainsi que des directives techniques pour le suivi et la communication des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

2.2 La plupart des gouvernements, des organisations partenaires et des parties prenantes indiquent avoir multiplié les activités de plaidoyer et de sensibilisation du public à la réduction des risques de catastrophe. La traduction du texte du Cadre de Sendai dans les langues nationales et locales a contribué à diffuser ses principaux messages sur la réduction des risques de catastrophe auprès des communautés locales.

2.3 Plusieurs pays ont institué des systèmes d'information sur la gestion des catastrophes et des centres d'opérations et de coordination d'urgence pour améliorer la collecte de données sur les pertes et les dommages. Les bonnes pratiques et les leçons tirées de ces éléments doivent être partagées. Toutefois, il est nécessaire d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques de données ventilées sur les risques de catastrophe, les pertes et les dommages, et il convient donc, à cette fin, de collaborer avec nombre de ministères et d'organisations. En outre, la plupart des pays indiquent qu'ils ont du mal à recueillir des données ventilées en fonction de différents paramètres, tels que le sexe, l'âge et le handicap.

2.4 Le suivi de la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie passe essentiellement par le système de suivi du Cadre de Sendai. Plusieurs pays ont procédé à des évaluations de référence pour faire le point sur leur situation en matière de réduction des risques de catastrophe, et d'autres tiennent des registres nationaux des risques. Toutefois, le manque de données pertinentes sur les pertes dues aux catastrophes, qui permettraient d'alimenter la base statistique de référence (2005-2015) nécessaire au suivi du Cadre, reste problématique dans certains pays, pour ce qui est tant de la disponibilité et de l'exactitude des données historiques, que des capacités limitées en matière de collecte des données.

2.5 La région a réussi à franchir l'étape de la mise en place de dispositifs ou autres mécanismes nationaux de coordination des activités de réduction des risques de catastrophe. Ces mécanismes de coordination ne fonctionnent pas tous de la même manière, la fréquence de leurs réunions varie, tout comme le niveau de mobilisation des parties prenantes. Quelques pays seulement ont créé de tels dispositifs, et ces pays enregistrent une forte participation des parties prenantes.

2.6 La région a fait des progrès dans l'élaboration, par les pays, de stratégies, plans et politiques de réduction des risques de catastrophe. Toutefois, nombre de ces stratégies et plans nationaux remontent à la période de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et n'intègrent pas les principaux éléments du Cadre de Sendai, tels que la prévention de nouveaux risques de catastrophe, la réduction des risques existants et le renforcement de la résilience économique, sociale, sanitaire ou environnementale. Certains pays ont révisé leurs stratégies et leurs plans pour les mettre en conformité avec le Cadre de Sendai, ou sont en train de le faire. Jusqu'à présent, très peu de pays ont élaboré des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe [Encadré 3 sur l'objectif e)].

2.7 Les pays de la région ont fait de véritables progrès pour assurer une cohérence entre le développement et la réduction des risques de catastrophe. La plupart des plans nationaux de développement à moyen et à long terme font figurer les risques de catastrophe au nombre des principaux problèmes à résoudre pour parvenir à un développement durable. De plus, le souci d'un développement tenant compte des risques et du renforcement de la résilience est de plus en plus présent dans les stratégies et les plans de réduction des risques de catastrophe. L'intégration de certains indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai a contribué à éclairer et à encadrer les efforts dans ce sens. Le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique, au niveau régional, et les plans d'action nationaux conjoints, au niveau des pays du Pacifique, sont de bons exemples d'initiatives intégrées de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. Néanmoins, faute de données pertinentes et de qualité sur les risques de catastrophe, il est bien souvent difficile de traduire ces stratégies en plans d'action réalisables.

2.8 La planification des investissements, qu'ils soient publics ou privés, est un élément essentiel de toute stratégie de développement tenant compte des risques. Le secteur privé et le secteur public ont commencé à se concerter pour tenir compte des risques dans le développement des infrastructures, qu'il s'agisse de nouvelles infrastructures ou d'infrastructures pour la prévention des catastrophes. Des mesures ont aussi été prises pour promouvoir la coopération régionale en matière d'infrastructures résilientes en cas de catastrophes. Du reste, il y a une prise de conscience croissante de la question des risques dans les politiques d'aménagement du territoire et les codes de la construction.

2.9 Au cours de la période biennale considérée, les organisations intergouvernementales régionales ont continué de jouer un rôle de premier plan en prônant la cohérence des politiques et en faisant ressortir les liens entre la réduction des risques de catastrophe et le développement. Elles ont également contribué à promouvoir d'autres questions intersectorielles, comme la prise en compte des questions de genre et de handicap, et ont cherché à privilégier les stratégies communautaires de réduction des risques de catastrophe.

2.10 Orientation des politiques

2.10.1 *Cohérence dans l'exécution* : l'adoption de plusieurs cadres et accords mondiaux en 2015 et 2016 offre à la communauté internationale une occasion inédite de faire preuve de cohérence dans les politiques et les pratiques. Le renforcement de la résilience est au cœur des préoccupations mondiales et il importe donc que les gouvernements, les organisations partenaires et les parties concernées se préoccupent de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience dans tous les domaines. Il est impératif d'assurer une coordination verticale et horizontale des politiques et des programmes.

2.10.2 *Action à l'échelon local* : la cohérence des nombreux cadres internationaux prend tout son sens lorsqu'il s'agit de l'appliquer concrètement à l'échelon local. En collaboration avec les autorités nationales, il faut renforcer la capacité des autorités, administrations et communautés locales d'appréhender, de prévenir et de réduire les risques de catastrophe, mais aussi de s'y préparer et de se relever après coup. Il convient de donner des moyens d'action aux autorités et aux communautés locales, ce qui passe notamment par des ressources, des moyens d'incitation et une autorité décisionnelle, selon que de besoin, afin de favoriser les initiatives locales.

2.10.3 *Genre et inclusion dans la réduction des risques de catastrophe* : les catastrophes ont des répercussions différentes sur les personnes, selon leur type et leur degré de vulnérabilité. Dans la région, les inégalités se creusent et s'accroissent en raison de facteurs socioéconomiques, qui sont aggravés par les effets des catastrophes. Ces inégalités, qui viennent entraver les efforts de développement et de résilience, devraient être atténuées grâce à des mesures visant à promouvoir une croissance économique équitable, parallèlement à un engagement en faveur de l'inclusion sociale et de la conservation de l'environnement. L'ambition de « ne laisser personne de côté », qui est un des socles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, devrait être prise en compte dans toutes les politiques, stratégies, plans et mesures de réduction des risques de catastrophe. Une approche centrée sur l'être humain, associant les plus vulnérables, est essentielle si l'on veut que les efforts de développement tiennent compte des risques.

3. Plan d'action pour 2018-2020

Le Plan d'action pour 2018-2020 est fondé sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie. Il en suit l'orientation stratégique générale et contribue à franchir les étapes définies dans la feuille de route à long terme, en accordant une attention particulière à celles qui doivent être franchies d'ici à 2020 [Encadré 2]. Ce Plan d'action s'inspire des recommandations et des priorités déterminées par les gouvernements et les parties prenantes lors de multiples consultations, notamment dans le cadre des forums du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

ENCADRÉ 2

PLAN RÉGIONAL POUR L'ASIE : ÉTAPES À FRANCHIR D'ICI À 2020

1. **Tous** les pays ont mis au point des méthodes de collecte de données ventilées par sexe, âge et handicap sur les pertes dues aux catastrophes et les profils de risque.
2. **Tous** les pays ont revu ou élaboré leurs stratégies ou leurs plans nationaux de réduction des risques de catastrophe en mettant davantage l'accent sur les initiatives locales, atteignant ainsi l'objectif e) du Cadre de Sendai.
3. **30 %** des pays ont élaboré des cadres réglementaires ou politiques pour qu'il soit davantage tenu compte des risques et de la prévention en la matière dans les initiatives de développement, en particulier dans le secteur des infrastructures.
4. **60 %** des pays ont mis en place des dispositifs nationaux et locaux multisectoriels et multipartites.
5. **Révision** des objectifs régionaux au titre du Plan régional pour l'Asie couvrant la période 2022-2028 à chaque période biennale.

3.1 Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe

3.1.1 Mesures à prendre au niveau régional

- a) Promouvoir l'élaboration de directives et d'outils régionaux sur l'évaluation des risques de catastrophe qui soient inclusifs, complets et répondent aux besoins des parties prenantes concernées.

b) Renforcer la coopération régionale, notamment par des partenariats public-privé dans le domaine de la recherche-développement et afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réduction des risques de catastrophe, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes les plus exposées, notamment les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations déplacées et les migrants, ainsi que les groupes vulnérables comme les pauvres et les personnes marginalisées.

c) Multiplier les échanges de connaissances au niveau de la région, notamment par le biais de forums et de mécanismes de mise en commun des données, des technologies, des bonnes pratiques et des enseignements issus de l'expérience, sans oublier l'échange de connaissances entre homologues et la coopération Nord-Sud, ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

d) Hiérarchiser l'appui régional à l'aide des outils technologiques disponibles pour transférer les connaissances aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres pays ayant des besoins particuliers et favoriser l'échange de connaissances entre ces pays.

3.1.2 Mesures à prendre aux niveaux national et local

a) Renforcer les capacités des autorités et des acteurs nationaux et locaux de recueillir et d'enregistrer des données sur les risques de catastrophe, les déplacements de populations, les dommages et les pertes dus aux catastrophes, notamment auprès des communautés à risque vivant dans des zones reculées, en veillant à ce que ces données soient systématiquement ventilées par sexe, âge et handicap.

b) Renforcer les cadres et mécanismes nationaux intégrés de connaissance des risques afin de promouvoir la collecte, l'analyse, la gestion, l'utilisation et la diffusion de données et d'informations pertinentes, en utilisant les informations spatiales, les informations relevées *in situ* ainsi que les données sur le milieu.

c) Mettre en place des mécanismes pour favoriser la concertation entre les acteurs nationaux et locaux, les milieux scientifiques et technologiques, le secteur privé et les autres parties prenantes afin de partager et d'acquérir des connaissances, notamment en faisant connaître et en recensant les pratiques efficaces, les différentes formes de partenariats et les démarches novatrices.

d) Dresser un inventaire complet des risques de catastrophe en compilant des données de référence exactes et en élaborant des profils de risque complets, tout en tenant compte de l'intensité croissante de certains risques (comme les tempêtes de poussière et de sable) et de leurs répercussions dans plusieurs domaines (par exemple, populations déplacées).

e) Exploiter les informations préexistantes sur les risques ou conduire de nouvelles évaluations des risques dans une optique de prise en compte multirisque et multisectorielle, en puisant également dans les connaissances et pratiques traditionnelles, autochtones et locales éprouvées, pour mieux comprendre les risques et faire en sorte que les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe soient établies sur la base d'informations exhaustives.

f) Faire figurer la réduction des risques de catastrophe aux programmes d'enseignement du primaire, du secondaire et du cycle supérieur, ainsi que dans le cadre de la formation professionnelle, notamment en nouant

des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, les universités et les organismes compétents.

g) Intensifier les activités de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la réduction des risques de catastrophe, notamment en organisant chaque année des activités pour célébrer la Journée internationale de la prévention des catastrophes (13 octobre), la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (5 novembre) ou d'autres journées de ce type qui pourraient être organisées à l'échelle régionale ou nationale.

3.2 Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

3.2.1 Mesures à prendre au niveau régional

a) Améliorer la coopération et la coordination régionales en matière de réduction des risques de catastrophe en renforçant le dispositif régional pour la prévention des risques de catastrophe – à savoir la Conférence ministérielle asiatique biennale et le Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et son secrétariat – de manière à garantir une application et un suivi plus efficaces du Plan régional pour l'Asie, notamment par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai.

b) Renforcer le rôle des organisations intergouvernementales et la coopération entre elles de manière à favoriser l'échange et l'élaboration des politiques, la mise en commun des informations et des connaissances, et l'appui concerté aux mesures prises à l'échelle nationale.

c) Renforcer le rôle du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement, notamment par la collaboration avec les organisations intergouvernementales pour appuyer l'application et le suivi du Cadre de Sendai conformément aux objectifs de développement durable.

d) Encourager les gouvernements et les groupes de parties prenantes à respecter leurs engagements volontaires pris au titre du Plan régional pour l'Asie et du Cadre de Sendai, à en assurer le suivi et à en rendre compte, de manière systématique.

e) Intégrer la réduction des risques de catastrophe et les politiques écosystémiques pour mettre en œuvre de manière cohérente les trois Conventions de Rio sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification et la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale afin de prévenir les catastrophes d'origine hydrique et d'atténuer leurs répercussions.

f) Promouvoir et appuyer les mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et de la problématique femmes-hommes, notamment l'accès universel aux services de soins de santé sexuelle et procréative.

3.2.2 Mesures à prendre aux niveaux national et local

a) Agir plus rapidement pour atteindre l'objectif e) du Cadre de Sendai en adoptant les mesures énoncées dans l'encadré 3.

ENCADRÉ 3

Atteindre l'objectif e) d'ici à 2020

Le Cadre de Sendai définit l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe comme un objectif prioritaire qui doit être atteint d'ici à 2020. Les stratégies et les politiques de réduction des risques de catastrophe déterminent des objectifs à atteindre à plus ou moins long terme et établissent des cibles, des indicateurs et des échéances concrets. Conformément au Cadre de Sendai, ces éléments doivent viser à prévenir l'apparition de nouveaux risques de catastrophe, à réduire les risques existants et à renforcer la résilience sur les plans économique, social, sanitaire et environnemental.

À cette fin, il convient de prendre les principales mesures ci-après en priorité :

- i. Dresser et actualiser régulièrement l'inventaire des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe disponibles pour contribuer à la réalisation de l'objectif e) concernant l'adoption de stratégies et de plans locaux de réduction des risques d'ici à 2020.
- ii. Établir et renforcer les systèmes de connaissance des risques afin d'améliorer la collecte de données ventilées et l'analyse des profils de risque passés et futurs à l'appui des stratégies nationales et locales.
- iii. Améliorer l'environnement juridique, politique et réglementaire de manière à promouvoir une approche associant l'ensemble de la société à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe.
- iv. Promouvoir la coordination entre les différents secteurs et ministères pour simplifier l'échange des données et favoriser l'élaboration de stratégies globales, tout en intégrant la réduction des risques de catastrophe aux plans sectoriels.
- v. Intégrer la planification des investissements dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et veiller à harmoniser ces stratégies avec les plans et les investissements nationaux en matière de développement.
- vi. Veiller à prendre en compte les déplacements de populations et la mobilité humaine dans le cadre de l'élaboration et de la révision des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.
- vii. Prendre en compte les plans d'initiative locale soutenus au niveau national qui prévoient des systèmes d'alerte rapide, une coordination des interventions, des plans d'évacuation et des mécanismes de préparation pour mettre en œuvre des activités de sauvetage et de secours.
- viii. Intégrer les indicateurs relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux de développement, en adéquation avec les indicateurs des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai.
- ix. Établir des liens entre les stratégies nationales et le système de suivi du Cadre de Sendai en utilisant des indicateurs adaptés au contexte national pour compléter les objectifs et les indicateurs définis au niveau mondial.
- x. Promouvoir la mise en commun des connaissances et des enseignements à tirer de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales et locales, grâce à des mécanismes tels que les conférences ministérielles asiatiques, le Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et l'apprentissage collégial.

b) Veiller à obtenir la participation de multiples parties prenantes à l'élaboration et à la révision des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai, et intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans sectoriels.

c) Promouvoir l'harmonisation des plans de réduction des risques de catastrophe à long terme et des outils de surveillance avec les plans nationaux de développement et de lutte contre les changements climatiques, conformément à l'Accord de Paris, aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes, afin de parvenir à un développement tenant compte des risques.

d) Favoriser une prise de décision qui tienne compte des risques, notamment par la coordination intersectorielle et interministérielle, en particulier entre les acteurs chargés de la gestion des risques de catastrophe et de la planification du développement à l'échelle nationale et les ministères sectoriels, en définissant clairement le rôle et les responsabilités de chacun.

e) Établir et renforcer les plateformes nationales et locales inclusives multipartites et multisectorielles, avec la participation des responsables locaux et autres parties prenantes.

f) Donner aux autorités et aux populations locales les moyens de contribuer à la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local, notamment en les dotant des ressources nécessaires, en adoptant des mesures incitatives, en fournissant des orientations opérationnelles et en leur confiant des responsabilités en matière de prise de décision, selon que de besoin.

g) Créer un environnement favorable en adoptant des législations et des politiques nationales propres à promouvoir les initiatives et la participation à la planification et à la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local, notamment par l'intermédiaire des associations de collectivités locales aux niveaux national, régional et mondial, et des forums tels que le Forum asiatique des responsables locaux pour la résilience aux catastrophes.

h) Promouvoir la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai, notamment en insistant de nouveau sur l'importance des Principes de Bangkok, en vue d'assurer une coopération, une cohérence et une intégration plus systématiques entre la gestion des catastrophes et la gestion des risques sanitaires.

i) Garantir la pleine et effective participation des femmes et s'assurer qu'elles ont les mêmes chances d'accéder aux responsabilités à tous les niveaux de la prise de décision en matière de réduction des risques de catastrophe.

j) Appuyer l'intégration systématique de la participation et de l'association des enfants et des jeunes à toutes les étapes de la réduction des risques de catastrophe grâce à l'échange d'informations et à leur intégration à tous les niveaux du processus décisionnel.

k) Accélérer l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience dans le cadre des activités et des processus mis en place à l'échelle nationale.

3.3 Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

3.3.1 Mesures à prendre au niveau régional

a) Établir ou renforcer la coopération régionale en matière d'infrastructures résilientes aux catastrophes, notamment grâce à l'évaluation des risques, à l'élaboration de normes et à la gestion des risques dans les principaux secteurs liés aux infrastructures.

b) Renforcer la coopération régionale avec les organisations du secteur privé et les chambres de commerce et faciliter la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés, en particulier s'agissant de l'établissement de partenariats public-privé fructueux aux fins de la réduction des risques de catastrophe.

c) Renforcer la résilience des écosystèmes naturels, qui servent de zones tampons naturelles, au moyen de la coopération transfrontière.

d) Promouvoir l'adoption d'une approche intégrée des infrastructures bleues, vertes et grises pour parvenir à un développement urbain résilient et durable et établir des infrastructures de gestion des catastrophes.

e) Encourager les bailleurs multilatéraux et bilatéraux à fournir des ressources humaines, financières et techniques pour appuyer les mesures visant à appliquer le Plan régional pour l'Asie.

3.3.2 Mesures à prendre aux niveaux national et local

a) Établir et renforcer les cadres réglementaires permettant de mieux prendre en compte les risques dans les investissements structurels et non structurels, notamment le financement fondé sur les prévisions.

b) Veiller à ce que les stratégies de réduction des risques de catastrophe, les plans nationaux de développement et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient parfaitement harmonisés et soutenus par des cadres d'investissement.

c) Créer un environnement favorable, notamment en adoptant des législations et réglementations appropriées qui permettent au secteur privé d'investir dans la réduction des risques de catastrophe et la résilience.

d) Suivre les investissements publics réalisés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe pour mieux comprendre ce type d'investissement et mobiliser des ressources, notamment auprès des fonds de développement, des banques, des fondations privées et des parties prenantes.

e) Inciter les organisations publiques, privées et de développement à investir dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en faisant de cette dernière un critère d'approbation des projets.

f) S'efforcer de trouver un équilibre entre les investissements dans les mesures de réduction des risques de catastrophe non structurelles (réglementation, planification, etc.) et structurelles (développement des infrastructures) et élaborer des modèles d'investissement illustrant cet équilibre.

g) Investir davantage dans les moyens de subsistance diversifiés et résilients aux catastrophes, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les petits agriculteurs, et sur l'appui aux petites, moyennes et microentreprises.

h) Promouvoir des mécanismes nationaux de transfert et d'assurance des risques de catastrophe, y compris des programmes de protection sociale axés sur la résilience et réactifs aux chocs, en complément des autres mesures visant à faire face au risque résiduel.

i) Élaborer une réglementation permettant de faire en sorte que toute nouvelle infrastructure soit résiliente aux risques de catastrophe et faire appliquer cette réglementation.

j) Renforcer les partenariats avec le secteur privé et former les ouvriers du bâtiment et les maçons aux techniques permettant de construire des infrastructures résilientes à un prix abordable.

k) Renforcer le cadre de politique générale et la capacité à planifier, à développer et à entretenir des infrastructures résilientes aux catastrophes, notamment en donnant aux autorités locales les moyens de trouver des financements pour ce type d'infrastructure.

l) Protéger les sites du patrimoine historique et culturel ou contribuer à leur protection.

m) Consolider les relations avec le secteur privé, y compris par l'intermédiaire de plateformes nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, afin d'accroître l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et les investissements tenant compte des risques, conformément aux principes énoncés dans le Pacte mondial.

n) Encourager les associations professionnelles, les chambres de commerce et le secteur privé à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les modèles économiques, les pratiques commerciales et les chaînes de valeur et d'approvisionnement.

o) Inciter les fonds de développement, les banques, les fondations privées et autres parties prenantes à élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour la réduction des risques de catastrophe et à renforcer ceux qui existent.

p) Investir dans la mise en place de systèmes de santé résilients et concevoir et mener des politiques inclusives propres à garantir l'accès à la protection sociale et aux soins de santé primaires, notamment aux services de santé maternelle, néonatale et pédiatrique, ainsi que sexuelle et procréative.

3.4 Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

3.4.1 Mesures à prendre au niveau régional

a) Renforcer les mécanismes régionaux existants pour améliorer l'alerte rapide multirisque et la préparation aux risques multiples et transfrontières, ainsi que les cadres de préparation aux catastrophes et de relèvement après une catastrophe.

b) Renforcer la coopération régionale en matière de préparation en mettant en commun les innovations, les nouvelles technologies, les données et les bonnes pratiques et en organisant des exercices conjoints, notamment sous la direction des organisations régionales.

3.4.2 Mesures à prendre aux niveaux national et local

a) Élaborer et actualiser des plans multisectoriels de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence, à l'aide d'exercices de simulation et d'autres mesures permettant d'évaluer leur validité et leur efficacité aux niveaux local, national et régional.

b) Intégrer la réduction des risques de catastrophe à la planification des mesures de préparation aux catastrophes, en veillant à garantir des services complets et accessibles et des mécanismes d'orientation permettant de prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des filles, des enfants et des jeunes, des personnes âgées, handicapées et déplacées et des autres populations à risque, notamment pour lutter contre la violence sexiste et la prévenir.

c) Renforcer la résilience des infrastructures essentielles et des services sociaux de base avant, pendant et après les catastrophes.

d) Faire de la sécurité globale en milieu scolaire et hospitalier une priorité, et veiller à ce que chaque école et chaque hôpital, et chaque établissement scolaire ou sanitaire de manière générale, mette au point un plan de gestion des catastrophes, y compris un plan de continuité des activités.

e) Intégrer les risques de catastrophe et les mesures de gestion de ces risques dans la planification et les pratiques de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, notamment en élaborant ou en révisant les codes et les normes de construction dans ce domaine aux niveaux national et local, par exemple, pour les installations temporaires destinées à accueillir les personnes déplacées en raison de catastrophes.

f) Encourager l'intégration de solutions axées sur les populations locales dans la planification du relèvement et de la reconstruction et les mesures y relatives.

g) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisques pour que les populations isolées y aient accès, notamment en améliorant la qualité des alertes de sorte qu'elles puissent être comprises au niveau local et que les autorités compétentes et les collectivités puissent intervenir en conséquence.

h) Renforcer les mécanismes d'action précoce et de financement fondé sur les prévisions pour la préparation et l'intervention.

i) Renforcer les capacités des autorités locales, du secteur privé et des communautés à élaborer et à mettre en œuvre des plans locaux de gestion des catastrophes et de relèvement après une catastrophe (modernisation, reconstruction, application du code de la construction, programmes post-traumatiques, moyens de subsistance résilients et solutions de logement pour les populations déplacées).

j) Veiller à ce que les plans de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence tiennent compte des besoins particuliers des populations à risque, y compris des personnes déplacées, des réfugiés et des migrants.

k) Collaborer systématiquement avec le secteur privé pendant la phase de préparation en vue d'établir une coopération efficace entre les secteurs public et privé s'agissant de l'intervention, du relèvement et de « reconstruire en mieux ».

4. Mise en œuvre et suivi du Plan régional pour l'Asie

Le Plan régional pour l'Asie, y compris son Plan d'action biennal, est élaboré pour orienter la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans la région. Les rôles et les responsabilités d'ordre général des organisations et entités internationales, régionales et sous-régionales seront conformes au Cadre de Sendai, tel que décrit dans le Plan régional pour l'Asie (section VI). Le suivi du Plan d'action continuera d'être assuré par le système de suivi du Cadre de Sendai, auxquelles d'autres sources d'information viennent s'ajouter.

4.1 Renforcement du suivi du Cadre de Sendai

Il est essentiel d'assurer le suivi du Cadre de Sendai si l'on veut disposer d'une solide base de données factuelles pour évaluer le large éventail de mesures entreprises et prévues pour prévenir et réduire les risques de catastrophe, comme décrit dans les parties précédentes. Il importe d'appliquer les normes prescrites pour les données relatives aux catastrophes afin de pouvoir mesurer de manière cohérente les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable relatifs aux catastrophes. Dans cette optique, les mesures ci-après sont recommandées pour renforcer et maintenir le système de données requis pour le Cadre de Sendai.

a) Accroître la collecte de données et établir des données de référence aux niveaux national et local pour rendre compte des indicateurs du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable pertinents ventilés, dans la mesure du possible, par sexe, âge et handicap.

b) Explorer les liens entre le suivi du Cadre de Sendai, les organisations statistiques nationales, les centres nationaux d'informatique et les bases de données disponibles sur les pertes dues aux catastrophes, et les resserrer.

c) Inclure des indicateurs de réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux de développement, concordant avec les indicateurs du Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable, et relier les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe au système de suivi du Cadre de Sendai, en utilisant des indicateurs nationaux propres aux pays pour compléter les objectifs et les indicateurs mondiaux.

d) Promouvoir une meilleure coordination entre les institutions et les parties prenantes ainsi que des plateformes nationales centralisées de données sur les catastrophes en tant qu'outils efficaces de collecte et de validation des données pour permettre aux États membres de rendre compte des résultats sur le système de suivi du Cadre de Sendai.

e) Renforcer la capacité des pays à utiliser le système de suivi du Cadre de Sendai en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

f) Les organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que les groupes de parties prenantes, aident les pays à établir des rapports sur le Cadre de Sendai en alimentant davantage les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes et en utilisant ces données pour éclairer les politiques et les programmes.

4.2 Rôle du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Le Forum du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes – sous la direction du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec les gouvernements (via les points focaux du Cadre de Sendai), les organisations intergouvernementales, l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les parties prenantes – constitue un mécanisme régional d'appui aux politiques. Les principales responsabilités du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sont décrites ci-après.

- a) Évaluer périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie et du Cadre de Sendai.
- b) Communiquer les enseignements tirés et recenser les principales lacunes de la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe dans la région.
- c) Fournir une expertise technique et des orientations sur la réduction des risques de catastrophe à l'échelle régionale, ou mobiliser des experts compétents dans ce domaine.
- d) Plaider en faveur d'une mise en œuvre accélérée du Cadre de Sendai.

4.3 Rôle des organisations intergouvernementales

Relier la mise en œuvre et le suivi du Plan régional pour l'Asie aux plans et programmes sous-régionaux, par exemple, le programme de travail (2016-2020) relevant de l'Accord de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, le Cadre global de l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour la gestion des catastrophes, le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique et le Cadre régional de prévention des catastrophes de l'Organisation de coopération économique.

4.4 Rôle des parties prenantes

- a) Renforcer le rôle des mécanismes de coordination des parties prenantes afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Plan régional pour l'Asie, notamment en s'appuyant sur les membres existants et en mobilisant de nouveaux membres.
- b) Renforcer et concrétiser les efforts déployés en vue d'honorer les engagements volontaires et les déclarations d'action des parties prenantes.
- c) Aider les gouvernements nationaux à recueillir des données, en particulier des données ventilées au niveau local, pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable.

4.5 Rôle du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est chargé de faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités et des progrès du Cadre de Sendai. Ses principales responsabilités sont décrites ci-après.

- a) Faciliter l'organisation des conférences ministérielles asiatiques, des forums du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et des mécanismes de coordination connexes à l'appui de la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie.
- b) Renforcer les capacités nationales et locales, en partenariat avec les organisations pertinentes, pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies nationales et locales, rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, des objectifs de développement durable et la prévention des risques de catastrophe et multiplier les activités de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe.
- c) Renforcer l'utilisation des données et des analyses du système de suivi du Cadre de Sendai pour éclairer les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe.
- d) Améliorer les bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes dans la région et fournir un appui technique aux pays pour assurer la collecte des données nécessaires à l'établissement de rapports sur le Cadre de Sendai, notamment des données ventilées par sexe, âge et handicap.
- e) Faciliter la participation des groupes de parties prenantes à la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie et renforcer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe

Prévenir les risques de catastrophe : protéger le développement durable

Déclaration d'Oulan-Bator

Nous, ministres et chefs de délégation chargés de la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, réunis à Oulan-Bator du 3 au 6 juillet 2018 à l'occasion de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018) :

1. *Exprimons notre profonde préoccupation* face aux effets persistants des catastrophes dans la région, qui se traduisent par des pertes récurrentes en vies humaines et en moyens de subsistance, des déplacements de populations et des dommages environnementaux, économiques, sociaux et matériels.
2. *Prenons conscience* de la nécessité de se concentrer sur les facteurs de risque de catastrophes sous-jacents, tels que l'urbanisation rapide et non planifiée, le développement, les migrations, la croissance démographique, les changements climatiques et la pauvreté, qui sont interconnectés et évolutifs.
3. *Estimons* qu'il importe d'assurer la cohérence entre les cadres mondiaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action pour l'humanité, le Nouveau Programme pour les villes, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et les processus intergouvernementaux régionaux comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique.
4. *Considérons* que la recherche scientifique et technique et son application, notamment dans l'espace et dans le domaine spatial, et les technologies de l'information et de la communication ont joué et continueront de jouer un rôle important dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. *Affirmons* que la nécessité de continuer à mettre sur pied et à renforcer la résilience des personnes, des communautés, des pays et de l'environnement est au cœur du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai.
6. *Rappelons* le Communiqué de haut niveau de Cancún sur la résilience des infrastructures et de l'habitat et les autres textes issus de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (2017).
7. *Renouvelons* notre engagement à assurer la continuité de nos travaux, en nous appuyant sur les résultats de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe organisée en Inde en 2016, et à poursuivre les progrès réalisés par les gouvernements ainsi que par les organisations partenaires, les organismes d'appui et les autres parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie.

8. *Apprécions* le rôle essentiel de facilitateur que jouent les groupes de parties prenantes, en partenariat avec les gouvernements et les collectivités, dans la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie aux niveaux local, national et régional, notamment dans le cadre de la tenue de leurs engagements volontaires.

Invitons tous les gouvernements et toutes les parties prenantes à :

9. *S'engager* à transposer la cohérence des cadres mondiaux dans leurs politiques et leurs pratiques afin de parvenir à la résilience aux niveaux national et local dans tous les secteurs, notamment en renforçant les mécanismes de gouvernance et en fournissant des orientations pratiques pour assurer une gestion efficace et efficiente des risques de catastrophe.

10. *Prendre d'urgence* des mesures visant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, afin d'atteindre l'objectif e) du Cadre de Sendai d'ici à 2020.

11. *Veiller* à ce que l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe soient fondés sur les droits de l'homme, centrés sur l'être humain et l'ensemble de la société et tiennent compte des femmes et des filles, des enfants et des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, des populations déplacées et migrantes et des personnes vulnérables, notamment les pauvres et les personnes marginalisées.

12. *Promouvoir* l'égalité et pleine participation des femmes à la conduite, à la conception et à la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre, grâce aux efforts conjoints des secteurs public et privé, en s'appuyant sur des cadres juridiques appropriés et l'allocation des ressources nécessaires.

13. *Favoriser* l'inclusion systématique de la collaboration et du partenariat avec les enfants et les jeunes à tous les stades du processus de réduction des risques de catastrophe par le partage de l'information et la participation aux mécanismes de prise de décisions à tous les niveaux.

14. *Promouvoir et multiplier* des activités au niveau des communautés visant à renforcer les capacités et à encourager les initiatives locales afin de réduire les risques de catastrophe et d'améliorer la résilience.

15. *Mettre en place* de nouvelles plateformes régionales, sous-régionales, nationales, infranationales et locales sur la réduction des risques de catastrophe et renforcer celles qui existent déjà, avec la participation active des acteurs locaux et nationaux, en coordination avec les partenaires régionaux et internationaux et les mécanismes de coopération.

16. *S'engager* à mobiliser les ressources nécessaires, notamment financières, pour mettre en œuvre les stratégies nationales, infranationales et locales et promouvoir le développement des investissements et du financement au niveau local aux fins de la réduction des risques de catastrophe.

17. *Favoriser* des investissements publics et privés tenant compte des risques pour renforcer la résilience aux catastrophes, en particulier, pour rendre les nouvelles infrastructures résilientes et accessibles et concevoir des solutions innovantes en vue de la modernisation abordable des infrastructures existantes.

18. *Renforcer* les partenariats public-privé dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, notamment en recourant à différents instruments de transfert et de financement des risques de catastrophe tels que les assurances, le financement fondé sur les prévisions et les régimes de protection sociale.

19. *S'engager* à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, notamment en renforçant la résilience des écosystèmes naturels.

20. *Promouvoir* le dialogue et le partage des connaissances entre un large éventail de parties prenantes aux niveaux national et local, y compris les universités, le secteur privé et les milieux scientifiques et techniques pour faire en sorte que les technologies et les études novatrices soient davantage disponibles, faciliter le renforcement des capacités et contribuer à la prise de décisions en vue de faire face aux risques locaux et aux besoins des personnes les plus vulnérables.

21. *Augmenter* le nombre de systèmes d'alerte précoce efficaces et d'interventions rapides qui en découlent, au profit notamment des populations difficiles à atteindre et isolées.

22. *Intégrer* la réduction des risques de catastrophe dans les mesures de préparation, d'intervention, de relèvement après une catastrophe et de reconstruction « en mieux », en améliorant la coordination, en assurant la continuité des infrastructures et des services essentiels et en mettant en place des liens efficaces entre les services de secours, de redressement et de développement.

23. *S'engager* à mieux rendre compte de la réduction des risques de catastrophe, notamment en recueillant et enregistrant systématiquement les données relatives aux dommages et aux pertes causés par les catastrophes, en conduisant des évaluations et des analyses des risques et en communiquant les résultats afin d'éclairer les stratégies nationales et locales, en définissant des références de suivi et en utilisant le mécanisme de suivi du Cadre de Sendai pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs et des indicateurs mondiaux et nationaux, au moyen de données, y compris locales, ventilées par sexe, âge et handicap.

24. *S'engager* à accroître la coopération Nord-Sud, associée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, afin de renforcer les capacités financières et techniques des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi que des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

25. *Promouvoir* la Journée internationale de la prévention des catastrophes, la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis et les journées régionales et nationales de réduction des risques de catastrophe, afin de sensibiliser l'opinion à la réduction des risques de catastrophe et d'encourager les initiatives mondiales visant à modifier les comportements.

Décidons :

26. *De mettre en œuvre* les mesures recommandées dans la présente Déclaration d'Oulan-Bator, de respecter nos engagements et de rendre compte des progrès accomplis à la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, en 2020.

27. *De collaborer* avec les organisations partenaires et les parties prenantes aux fins de l'application du Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et de faire le point des avancées enregistrées dans le cadre du Forum du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

28. *D'inviter* les groupes de parties prenantes à honorer leurs engagements volontaires et à rendre compte périodiquement des progrès accomplis.

Reconnaissons le rôle du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes dans la coordination des activités mondiales et régionales visant à appuyer la mise en œuvre et le suivi du Cadre de Sendai, notamment grâce à son partenariat avec des organismes régionaux, des organisations internationales, la société civile et le secteur privé.

Prenons acte des réunions et des initiatives mondiales et régionales organisées par les gouvernements et de leurs résultats, notamment ceux du Bangladesh (deuxième Conférence internationale sur le handicap et la gestion des risques de catastrophe (2018)), de la Chine (deuxième Conférence scientifique et technique asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)), des Fidji (Plateforme océanique pour la gestion des risques de catastrophe et table ronde sur les changements climatiques (2017)), de l'Inde (Atelier international sur une infrastructure résiliente (2018)) et du Viet Nam (Conférence régionale sur le renforcement de systèmes alimentaires et agricoles résistants (2018)).

Saluons le rôle moteur joué par les Gouvernements de la République populaire de Chine, de la République de l'Inde, de la Fédération de Malaisie, de la République de Corée, de la République d'Indonésie et du Gouvernement royal thaïlandais, qui ont accueilli les précédentes sessions de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et les progrès qui ont été accomplis s'agissant de l'application des déclarations issues de ces conférences.

Remercions le Gouvernement et le peuple mongols de l'hospitalité dont ils ont fait preuve en organisant la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018), la première jamais organisée dans un pays en développement sans littoral, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et attendons avec intérêt la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2020), organisée par le Gouvernement australien.

Adoptée à Oulan-Bator, le 6 juillet 2018.
